



ACTU DES LYCÉES PROS

AFFICHAGE SALLE DES PROFS

N° 3

16 mars 2012

UNE MUTATION INTERACADÉMIQUE ? DIFFICILE VOIRE IMPOSSIBLE

Les mutations se font encore une fois dans un contexte de suppressions de 3 500 postes de PLP à la rentrée 2012, conséquence directe du Bac Pro 3 ans mais aussi des politiques de relance de l'apprentissage et de la diminution de l'offre de formation professionnelle publique sous statut scolaire. Les recteurs ne donnent pas les capacités nécessaires aux académies, gardant des postes vacants.

Les mutations 2012 ne pourront satisfaire la plupart des collègues : sur 4715 demandes, il y a cette année 1300 stagiaires en première affectation et 1000 collègues satisfaits en intégrant les postes spécifiques.

Près de 80 % des collègues voient leurs vœux non satisfaits : si l'on exclut les stagiaires et les collègues affectés dans le cadre du mouvement spécifique.

Le SNUEP-FSU dénonce la communication du projet de mouvement avant commission, par l'intermédiaire de la cellule-mobilité concédée à une société privée qui plonge les collègues dans des situations de stress voir de détresse.

Une fois de plus, nous constatons des situations de rapprochement de conjoint sans solution, même avec des enfants ou des bonifications liées à des problèmes de santé et ce, parfois pour la 7^{ème} année consécutive. Pour le

SNUEP-FSU, ce type de situation est inacceptable et nous avons demandé en vain une attention particulière pour ces collègues en rapprochement de conjoint en demande depuis plus 5 ans.

Le SNUEP-FSU se prononce contre tout mouvement national basé sur des profils de postes comme ceux spécifiques et ECLAIR, mouvements sans barème au recrutement local négocié auprès des chefs d'établissements et de l'inspection et, sans aucun contrôle paritaire. **Le SNUEP-FSU continue de demander un retour à un mouvement national en un seul tour.**

LU au BO

AU BO N°9 DU 1ER MARS 2012

▪ Détachement de fonctionnaires de catégorie A - **AU BO N°8 DU 23 FEVRIER 2012**

▪ **Baccalauréat professionnel**
« Électrotechnique, énergie, équipements communicants » - modification -

▪ **BEP « Systèmes électroniques numériques »** et « Électrotechnique, énergie, équipements communicants » - modification -

AU BO n°7 du 16 février 2012

▪ **Baccalauréat professionnel - Épreuves obligatoires de langues vivantes** - ▪ **Baccalauréat professionnel - « Systèmes électroniques numériques »** : modification

▪ **CAP - « Photographe »** : abrogation -

▪ **CAP - « Préparation et réalisation d'ouvrages électriques »** : modification -

GÉNÉRALISATION DES 3^{ème} PRÉPA PRO

Circulaire n°2011-128 du 26/06/2011 parue au BOEN n° 31 du 1^{er} septembre 2011 : classe de troisième préparatoire aux formations professionnelles : définition d'un cadre national

Sans bilan sur l'expérimentation, sans consultation des syndicats, le ministère envoie aux recteurs une circulaire d'application qui décide de la généralisation de la 3^{ème} pré pro en remplacement des 3^{ème} MDP6.

Des nouveautés aux incidences importantes : horaires annualisés, grands pôles d'enseignement, LV2 en fonction du projet de poursuite d'études pour Nantes (pas pour Clermont), séquences de découvertes (216 h) en LP, CFA ou SEGPA...

Non seulement la circulaire de Nantes anticipe la non-poursuite d'études en faisant des économies sur les langues vivantes mais elle prépare aussi la redirection des élèves vers l'apprentissage. Celle de Clermont s'adresse à un public d'élèves volontaire et de 4^{ème} d'alternance.!

Plus grave encore, les disciplines sont regroupées en grands pôles faisant éclater les disciplines : culture humaniste et linguistique regroupant français/HG/EC/LV1 ou culture scientifique et technologique regroupant mathématiques à Nantes sans plus de précision. Peu de précision aussi sur l'équipe et l'organisation pédagogique.

Pour l'enseignement professionnel
> Ne lâchons rien !

SNUEP
F.S.U.

LA FORMATION PROFESSIONNELLE : ENJEU ÉLECTORAL

Avec une certaine précipitation, le président Nicolas Sarkozy a déjà formulé plusieurs propositions qui amalgament formation professionnelle initiale, formation continue et projet de réinsertion des demandeurs d'emploi. Il a confié au sénateur Larcher une lettre de mission lui enjoignant de trouver les moyens de favoriser la formation professionnelle pour les sans emploi et les jeunes. Il profite au passage de la manne financière du Fond Paritaire pour la Sécurisation des Parcours Professionnels en y puisant plusieurs centaines de millions d'euros... Cette situation peut semer la confusion et susciter de nombreuses interrogations.

La volonté des Régions, qui ont déjà la responsabilité de l'apprentissage, de récupérer davantage de

compétences dans le pilotage de la carte des formations professionnelles participe également aux inquiétudes des personnels de l'enseignement professionnel public.

Nicolas Sarkozy a annoncé vouloir doubler les formations en apprentissage : 800 000 contrats en 2015. Pour atteindre cet objectif, le président a proposé que la dernière année de formation en bac professionnel et en CAP se fasse « *systématiquement en apprentissage dans l'entreprise* ».

Cette promotion à tout crin de l'apprentissage cache mal l'objectif de réduire la part des formations professionnelles sous statut scolaire afin de transférer toujours plus la mission de la formation de ces jeunes,

de l'État vers les entreprises et les régions.

Il y a donc urgence à redonner des moyens et à promouvoir la voie professionnelle mais aussi à revaloriser ses diplômes. L'enseignement professionnel public doit rester l'outil de qualification indispensable pour permettre un meilleur parcours professionnel des jeunes, notamment en diminuant les sorties sans diplôme et en augmentant le niveau global de leurs qualifications. Il doit être une des voies légitimes d'accès pour les futurs techniciens et techniciens supérieurs. L'amélioration de ce parcours professionnel Bac Pro/BTS, voire au-delà, permettra une meilleure prise en compte des besoins futurs de formation nécessaire au développement économique et industriel de notre pays.

Évaluation des enseignant-es

Du point de vue des personnels, le décret sur l'évaluation, pourtant rejeté par la quasi-totalité des organisations syndicales, a été mis à l'ordre du jour du Comité Technique Ministériel (CTM) du 8 mars 2012. Différé suite à l'opposition quasi-unanime des organisations syndicales de l'EN (sauf Sgen-cfdt), l'examen du projet de décret relatif à l'évaluation des personnels enseignant-es, CPE et CO-Psy, après des mois d'absence de dialogue social, ce projet a été remis en force à l'ordre du jour du CTM du 15 mars

Pour un sujet aussi sérieux, que vaut cette précipitation dans un contexte de campagne électorale ? Où sont mises en débat des propositions engageant l'ensemble de la profession ? Ce projet va à l'inverse de ce dont ont besoin les enseignant-es, en particulier en matière de formation et d'évaluation.

Les organisations syndicales signataires n'ont pas siégé au CTM du 8 mars. Lors du CTM du 15 mars un vœu de retrait de ce projet a été voté à l'unanimité par les organisations syndicales (FSU, UNSA, CGT, CFDT, SUD).

Le SNUEP, avec les syndicats de la FSU concernés, continuera à s'opposer à ce projet dans un cadre intersyndical le plus large possible.

Tir de flashball Vers la relaxe ?

Plus de 4 ans après les faits, s'ouvre à Nantes le procès du policier responsable d'avoir blessé un lycéen à coup de flashball ayant entraîné la perte d'un œil. Il a fallu la ténacité de la famille, du mouvement associatif et syndical pour que le procès se tienne.

Le procureur de la République avait tout fait pour empêcher le procès et là il demande la relaxe pure et simple (jugement le 3 avril).

La FSU, avec la LDH, l'intersyndicale étudiants/salariés, la FCPE et le comité de soutien, continuera à agir pour ne rien lâcher afin que justice soit faite. La police n'est pas au-dessus des lois et son armement pose problème, surtout ce type d'arme.

Pour l'enseignement professionnel
Ne lâchons rien !

SNUEP
F.S.U.